



PJL SIMPLIFICATION : LA SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL DU BLOC CENTRAL A ÉTÉ DÉPOSÉE.

Sandrine Le Feur et Marc Fesneau avaient annoncé la semaine dernière la fusion de leurs initiatives. La saisine commune vient d'être déposée ce mardi 28 avril au Conseil constitutionnel, rassemblant 70 signatures issues des groupes EPR, MoDem, LIOT, Horizons et de députés non inscrits. Celle-ci porte sur plusieurs dispositions du projet de loi de simplification de la vie économique relatives au Zéro Artificialisation Nette (ZAN), aux zones à faibles émissions (ZFE) et aux conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER), qui constituent autant de reculs environnementaux majeurs. La réponse est attendue dans le mois.

La saisine fait valoir que ces mesures, introduites en cours de discussion, sont dépourvues de tout lien, même indirect, avec l'objet initial du texte et doivent, à ce titre, être qualifiées de cavaliers législatifs au sens de l'article 45 de la Constitution. Ce ne sont d'ailleurs pas de simples cavaliers techniques, puisque ces dispositions remettent en cause des principes essentiels comme l'artificialisation des sols ou encore la lutte contre la pollution, tout en portant atteinte aux exigences de la Charte de l'Environnement de 2005.

Introduites sans débat de fond, elles méconnaissent le travail parlementaire déjà conduit, notamment lors de l'examen de la loi Climat et Résilience de 2021, au cours duquel l'Assemblée nationale s'était clairement prononcée en faveur du ZAN et des ZFE.

La présidente de la commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire se réjouit de l'aspect transpartisan de cette saisine, qui réunit de nombreux députés et notamment d'anciens ministres comme Elisabeth Borne et Marc Ferracci, ainsi que 3 autres présidents de commissions : Stéphane Travert (affaires économiques), Bruno Fuchs (affaires étrangères) et Florent Boudié (lois).

« Le débat parlementaire doit permettre aux députés de faire pleinement leur travail : examiner, amender et voter la loi en toute transparence. Introduire des cavaliers législatifs, c'est contourner cet équilibre, en faisant passer des mesures sans véritable discussion de fond.

Ce type de pratique n'a pas sa place dans une démocratie en bonne santé, a fortiori lorsqu'il s'agit d'enjeux aussi structurants que le ZAN ou les ZFE, qui engagent à la fois l'avenir écologique du pays et l'équilibre des territoires.

Le Conseil constitutionnel n'est pas limité à une seule lecture du texte : plusieurs saisines enrichissent son contrôle et sécurisent davantage la décision. Je me félicite donc de cette saisine qui permettra au Conseil de se prononcer clairement sur ces dispositions, et remercie les députés qui y ont contribué. » Sandrine Le Feur